

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 137 (1992)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Quelques réflexions concernant l'armée 95  
**Autor:** Weck, Hervé de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345212>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Quelques réflexions concernant l'armée 95

Par le colonel Hervé de Weck

*«Chemin faisant, je n'ai pas crain de dénoncer des erreurs ou des manques. S'il arrive que mes observations atteignent ainsi, non seulement les systèmes, mais les personnes, je n'ai pas céder, en cela, au penchant critique de ce temps. Prévenir le retour de ces erreurs ou de ces manques: voilà ce qui importe et ce qui m'a guidé.»*

Rapport du général Guisan

Au début de l'année, le Département militaire fédéral a publié le *Plan directeur de l'armée 95*<sup>1</sup>. Kaspar Villiger, lors de la conférence de presse, précisait qu'il est «la base d'un dialogue politique dont les résultats pourront influencer la réalisation de l'armée 95.» Quelques mois plus tôt, il avait affirmé que «la commission de défense militaire peut, en tout temps, revenir sur des décisions isolées prises antérieurement et ce en vue d'une optimisation du projet global.<sup>2</sup>»

Ainsi, dans la phase actuelle de leur planification, les responsables de notre armée en appellent aux questions, aux critiques constructives de tous ceux qui, tout en admettant que le projet «Armée 95» répond aux formes multiples de la menace et qu'il tient

compte des besoins de l'armée et de la société civile, souhaitent en éliminer les lacunes.

## 1. Les nouvelles missions de l'armée

Si, depuis quelques mois, le Département militaire fédéral fait de louables efforts dans le domaine de l'information, certaines ambiguïtés subsistent, par exemple en ce qui touche les missions de l'armée. Pour notre haut commandement, quelle est en définitive sa mission prioritaire? Les réponses varient selon les personnalités qui interviennent dans les conférences de presse. Il semble tout de même étrange qu'à certains moments, la promotion de la paix passe avant la dissuasion et la défense du territoire. Pour

mieux «vendre sa marchandise», a-t-on le droit de procéder comme un camelot, devant un grand magasin, qui cherche à séduire le public?

A partir de 1995, notre armée appliquera la «doctrine de la défense dynamique» qui vise à «anéantir les forces ennemis déjà le plus près possible de la frontière avec de puissantes formations, de refouler l'adversaire hors du pays et de reprendre par des contre-attaques le terrain perdu.» Les brigades blindées, formations opératives, effectueront ce genre d'opérations, mais elles pourront aussi être appelées à détruire «des forces infiltrées ou aéroportées, empêchant ainsi l'ennemi d'atteindre ses objectifs opératifs.<sup>3</sup>»

<sup>1</sup>Conférence de presse du 13.2.92.

<sup>2</sup>Conférence de presse du 3.9.91.

<sup>3</sup>Conférence de presse du 16.12.91. Aujourd'hui, l'ennemi doit être usé par l'abandon successif de terrain et par le déclenchement de ripostes tactiques (bataillon de chars d'une division de campagne) ou opératives (une partie des moyens d'une division mécanisée). Une riposte mécanisée doit infliger un maximum de pertes humaines et matérielles à l'adversaire, tandis qu'une contre-attaque mécanisée cherche avant tout à reprendre le terrain perdu.



*Le Concept d'instruction 95 prévoit que l'instruction des équipages de chars ne dépassera pas, durant l'école de recrues, le niveau de l'engagement de la section... Les compagnies, les bataillons ne seront donc pas immédiatement opérationnels après la mobilisation. Ici, le système de simulation de tir pour chars 68 à Thoune.*

Vu les effectifs et les matériels, les corps d'armée n'occupent que des zones-clés, laissant délibérément des secteurs non occupés, dans lesquels des feux opératifs sont prévus ou l'intervention des brigades blindées (les «troupes librement disponibles» pour le corps d'armée de montagne). De telles opérations exigent une couverture aérienne, donc un avion de combat comme le F/A-18. Si son acquisition devait être retardée, voire refusée, les brigades blindées auraient-elles encore leur raison d'être ? Il faudrait revoir toute la doctrine...

Il apparaît indispensable que les corps d'armée fassent de l'exploration au-delà de la frontière, qu'ils disposent par conséquent de moyens susceptibles

d'être mis en œuvre à grande distance. Les *Mirages* de reconnaissance, les drones, la compagnie d'exploration radio et la compagnie d'exploration sur véhicules à pneus suffiront-ils pour assumer de telles missions qui s'ajoutent à celles qu'il faut assumer dans le secteur proprement dit? Les moyens sophistiqués et intégrés, indispensables pour l'exploitation et la diffusion des renseignements, seront-ils à disposition?

L'infanterie subira une réduction d'effectifs supérieure à 40%. La plupart des corps de troupes des brigades-frontière disparaîtront, le nombre de bataillons de combat passant de 210 à 95. 44 d'entre eux se trouveront intégrés dans les divisions, les brigades et les régiments territoriaux;

ils ne seront donc pas disponibles pour les opérations de l'armée de campagne.

Ceci implique que l'infanterie ne tiendra pas, ne contrôlera pas forcément les fuseaux d'approche, les secteurs où se dérouleront les contre-attaques des brigades blindées. On peut se demander si, avec une compagnie d'exploration sur véhicules légèrement blindés, celles-ci disposeront des moyens qui leur permettent de disposer de renseignements suffisants sur le milieu et l'ennemi. Dans ce domaine, elles pourront en effet moins compter sur la collaboration des fantassins.

## 2. Des frictions entre la profession civile et les obligations militaires

«Notre économie hautement développée, rappelait Kaspar Villiger, est plus spécialisée et plus vulnérable que jamais. Elle est devenue plus sensible à l'absence de spécialistes. (...) les frictions entre la formation civile et la formation militaire s'accroissent.<sup>4</sup>» Ce fait, ainsi que des contraintes budgétaires se trouvent à la base de la réduction d'un tiers des effectifs d'une armée qui doit rester de milice. Ce système, conforme à nos traditions, présente de multiples avantages, entre autres celui du coût. En effet, le prix d'une armée

<sup>4</sup>Conférence de presse du 14.5.91.

de métier s'avérerait insupportable. Si l'on estime en moyenne le traitement d'un soldat de profession à 60 000 francs par année, les seuls salaires d'une armée de 100 000 hommes se monteraient à 6 milliards; le budget militaire 1991, à titre de comparaison, prévoyait quelque 5,2 milliards de dépenses. Dans ce calcul, on ne tient pas encore compte des systèmes d'arme sophistiqués qu'impose une armée de professionnels!

Le projet «Armée 95» prévoit qu'entre 20 et 40 ans, les soldats effectuent 15 semaines d'école de recrues, ensuite 10 cours de répétition biennaux de 19 jours, soit un total de 300 jours de service. Une telle répartition perturbera-t-elle moins les entreprises? Des industriels, pourtant favorables à une défense militaire crédible, jugent que cette nouvelle répartition des obligations militaires ne diminuera pas les problèmes qui se posent dans les entreprises. De nombreux collaborateurs devront quitter leur poste tous les deux ans, mais jusqu'à 40 ans, alors qu'avec le système actuel, un soldat peut terminer ses cours d'élite à 28 ans, au moment où se joue éventuellement sa carrière professionnelle; il lui reste alors, sans compter la période de landsturm, à accomplir 3 cours de landwehr d'une durée de 15 jours.



*Les grenadiers de chars également n'iront pas au-delà des exercices de section à l'école de recrues...*

### 3. De gros problèmes dans le domaine de l'instruction

En principe, sauf dans l'instruction publique où des modes éphémères et l'utopie socialisante sévissent, une réforme est censée améliorer l'organisation et les performances de l'institution. Si de tels objectifs semblent atteignables dans le domaine des ordres de bataille et de la doctrine d'engagement, une baisse sensible du niveau d'instruction des militaires de tous grades risque de compromettre l'ensemble du projet. Il semble y avoir des contradictions entre les intentions proclamées par le chef du Département militaire fédéral ou par le chef de l'instruction et les moyens mis en œuvre pour les réaliser.

En mai 1991, Kaspar Villiger déclarait: «(...) le soldat doit (...) être maître de son armement, ce qui nécessite une instruction efficace. En outre, il ne faut pas oublier que la qualité de l'instruction accroît la motivation (...)<sup>5</sup>.» En février de cette année, il ajoutait que «notre armée doit savoir faire beaucoup de choses: en cas de besoin aider à maîtriser des situations de crise dues aux réfugiés, soutenir des actions de l'ONU, garder des objets sensibles de l'infrastructure du pays, protéger des conférences internationales, participer à des opérations d'aide en cas de catastrophe et, *ultima ratio*, défendre le pays.<sup>6</sup>» Le *Concept de l'instruction 95* veut donner à chaque militaire et à chaque unité «la capacité (...) de surmonter des situations de guerre ou d'autres crises, même au

<sup>5</sup> Conférence de presse du 14.5.91.

<sup>6</sup> Conférence de presse du 13.2.92.

prix de sa vie. Le but de l'instruction est donc en premier lieu d'assurer la maîtrise des armes, des appareils et des comportements (...).»

Bien que, dans l'armée 95, les soldats occupent en principe dans la même unité, de vingt à quarante ans, la fonction qu'ils auront apprise à l'école de recrues, personne ne peut prétendre atteindre les mêmes résultats avec un temps d'instruction réduit de dix pour cent. Il faut donc admettre, déclarait le commandant de corps Binder, qu'avec une formation de base raccourcie, un rythme des cours de répétition bisannuel, le niveau d'instruction baisse par rapport au système actuel. Des budgets limités influenceront également l'instruction, partant l'aptitude au combat. Si des systèmes d'arme sophistiqués posent moins de problèmes à leurs servants, en revanche leur engagement dans le cadre d'une formation exige des investissements élevés. Le temps nécessaire à instruire les spécialistes de l'entretien de ces matériel s'accroît aussi fortement. «(...) il sera indispensable, après une mobilisation, de prévoir une phase intensive d'instruction pour atteindre le niveau d'instruction nécessaire<sup>7</sup>.»

Kaspar Villiger reconnaît aussi l'existence de ce problème, puisqu'il prévoit que, «si la situation interna-

tionale l'exigeait, le Conseil fédéral pourrait ordonner des cours annuels pour une durée limitée, en vue de rattraper les retards de l'entraînement<sup>8</sup>.»

Peut-on poser en principe que ce délai existera avant l'ouverture des combats au sol, que, dans un contexte de terrorisme et de guerre indirecte, nos troupes pourront tranquillement peaufiner leur instruction?

### **3.1. Les obligations du soldat et du sous-officier**

Le jeune homme effectue d'abord une école de recrues qui dure 15 semaines (104 jours). Certaines catégories de mécaniciens travaillant sur des systèmes très sophistiqués doivent

suivre en plus un cours technique qui compte comme cours de répétition. Les maréchaux-ferrants se trouvent dans ce cas, alors que les soldats de chars, les équipages des chasseurs de chars, les servants du système *Rapier*, les radaristes de DCA n'en ont pas besoin!

On reste songeur, surtout quand on sait qu'à l'école de recrues, l'instruction des équipages de *Léopards* et de *Piranha* ne dépassera pas le niveau de la section, que les restrictions budgétaires limiteront leurs déplacements sur route et par chemin de fer. Dans l'infanterie, «l'instruction ne sera plus possible à l'échelon bataillon, mais seulement jusqu'à celui de la compagnie renforcée (...). Dans d'autres domaines, il faudra emprunter la voie de la spécialisation de l'individu<sup>9</sup>.»

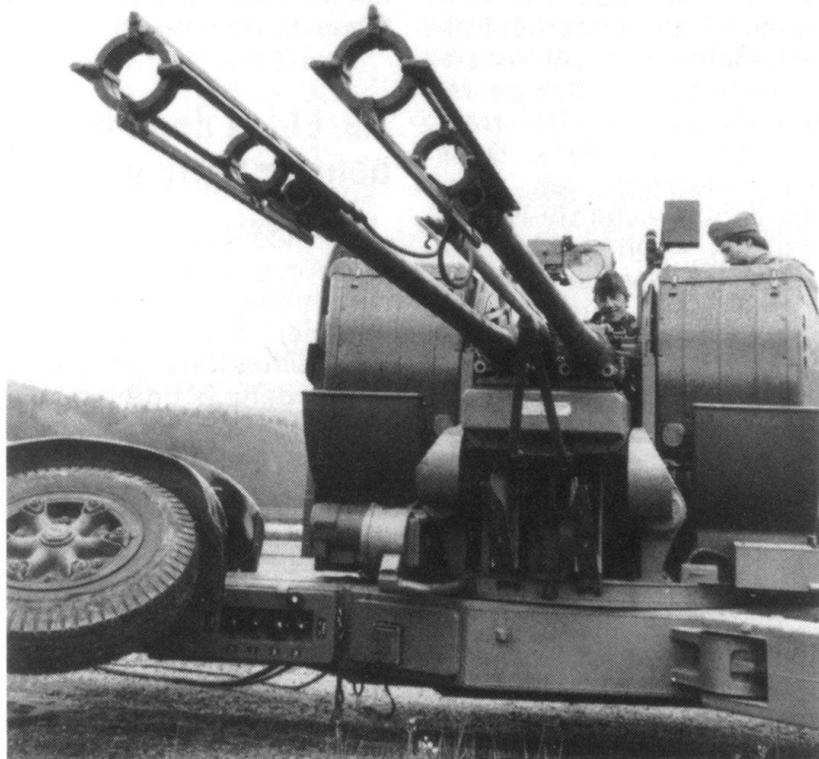


...Même situation pour les équipages des chasseurs de chars.

<sup>7</sup> Commandant de corps Rolf Binder, conférence de presse, 16.12.91.

<sup>8</sup> Conférence de presse 14.5.91.

<sup>9</sup> Conférence de presse 16.12.91.



*Des cours de répétition bisannuels suffiront-ils pour qu'en cas de crise, les formations de DCA soient immédiatement opérationnelles?... (Photo Paul Mülhauser)*

Ensuite, le soldat fait 10 cours de répétition biennuels; à quarante ans, il est libéré de ses obligations militaires, mais peut être incorporé dans la protection civile, s'il n'a pas fait 500 jours de service. Pour les formations d'état-major et de conduite (par exemple les troupes de transmission), 16 cours de répétition de 12 jours sont possibles. Les années sans cours de répétition, les compagnies de chars et de chasseurs de chars travaillent pendant 3 jours sur des simulateurs.

On connaît la faculté d'oubli de la troupe et des cadres de milice, qui n'a rien à voir avec le niveau intellectuel ou la formation civile: pour s'en convaincre, il suffit de voir, au début d'un cours de répétition annuel, comme ont été oubliés les maniements les plus simples, qui font pourtant l'objet d'un drill régulier pendant chaque période de service. Quelles connaissances auront subsisté au début d'un cours de répétition biennuel?

Le futur sous-officier reçoit une formation qui

dure 7 semaines (actuellement 4): il accomplit les trois semaines de son école de sous-officier avant que ne débute l'école de recrues dans laquelle il «paiera son galon», les trois dernières, tandis que les officiers de milice et les instructeurs donnent leur formation de base aux recrues. Une semaine de «perfectionnement» est encore prévue au cours des 12 semaines qui suivent. Pour des raisons professionnelles, un partage du paiement de galon de sous-officier en deux «séquences» est envisageable. Pour les caporaux, le concept d'instruction 95 apporte incontestablement un progrès; comme le disait le commandant de corps Binder, on les instruit plus longtemps en moins de temps... La formation des fourriers et des sergents-majors ne devrait pas connaître de modifications.

### 3.2. Formation des officiers

Les aspirants seraient, semble-t-il, appelés à une école d'officiers de 17 semaines; ils paieraient leur galon pendant 16 semaines dans une école de recrues, rentrant en service une semaine avant les recrues. Comme lieutenants, ils font un cours de répétition biennuel de 19 jours, précédé d'un cours de cadres qui commence le mardi pour se terminer le vendredi<sup>10</sup>. Les

<sup>10</sup> Organisation du cours de cadre: les officiers d'état-major du corps de troupes, les commandants entrent en service le lundi; les chefs de section, leurs suppléants et les sous-officiers supérieurs le mardi; le mercredi, tous les cadres sont présents. Le cours se termine le vendredi. Le cours auto est supprimé, remplacé par une formation intensive après la réception des véhicules.

années où il n'y a pas de cours de répétition, ils sont astreints à un cours tactique-technique de 5 jours. Les cours de conduite radio et de tir d'artillerie seront intégrés dans les cours de cadres et les cours techniques-tactiques.

Les écoles centrales I ne dureront plus que 3 semaines. Les commandants d'unité sont les véritables «piliers de l'armée», mais il faut admettre que le saut depuis le niveau chef de section n'est pas évident (un bon chef de section n'est pas forcément un bon commandant de compagnie). D'autre part, le passage de la section à une fonction dans un état-major de bataillon s'avère encore moins évident. Par exemple, le futur officier de renseignement, qui n'a commandé qu'une section dans une compagnie d'état-major, devrait en l'espace de six semaines (si l'on tient compte de l'école technique I), s'habituer au travail en état-major, s'initier à la tactique du bataillon, du régiment et de la division ou de la brigade dans lesquels il va travailler, ainsi qu'aux doctrines, aux ordres de batailles et aux matériels de plusieurs armées étrangères, sans compter l'aspect multiforme de la menace actuelle et la technique proprement dite du renseignement. Sa formation apparaît déjà problématique aujourd'hui...

Dans les écoles centrales II et III, les stagiaires ne recevront que l'instruction in-

dispensable à leur fonction, ne suivront que les matières qui les concernent directement. Une telle mesure devrait permettre de réduire la durée de la formation d'environ 25%. Dans ces conditions, les commandants resteront-ils les précieux «généralistes» si recherchés dans la vie civile et militaire? Que deviendra la polyvalence, base du bon fonctionnement de tous les états-majors? Puisque, dans l'infanterie et sans doute dans d'autres armes également, l'instruction ne dépassera pas le niveau de la compagnie renforcée, comment va-t-on faire payer leur galon aux futurs commandants de bataillon?

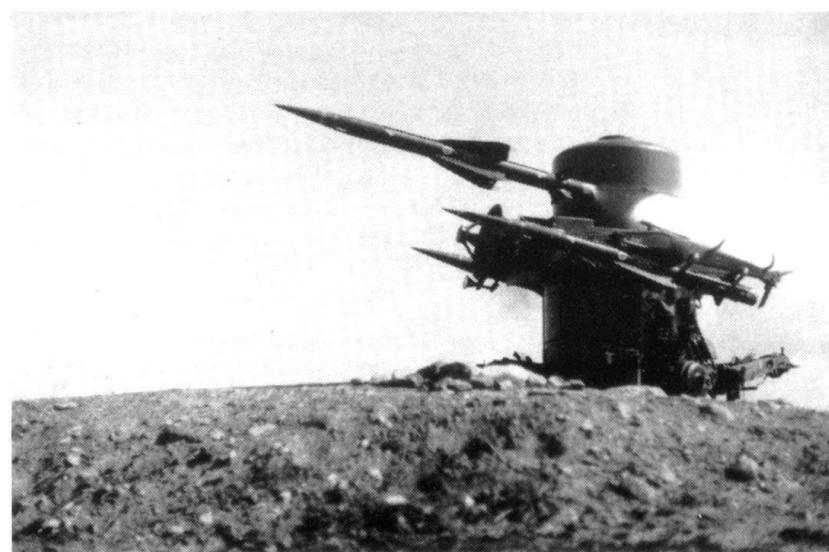
On diminue le temps d'instruction des commandants, des aides de commandement et des officiers d'état-major général, alors que la conduite de la «défense dynamique», dans une ambiance de guerre moderne, implique des exi-

gences plus élevées que la doctrine actuelle de la «défense combinée».

### 3.3. Et les domaines dont on parle peu?

L'armée doit, entre autres missions, sauvegarder les conditions d'existence et engager des moyens lors de «situations extraordinaires dans le domaine des réfugiés» (on appréciera le français fédéral!). Pourraient être touchés en priorité les bataillons de fusiliers subordonnés aux régiments territoriaux, les formations de sauvetage et du génie, mais, dans une certaine mesure, l'ensemble de l'infanterie et des grenadiers de chars.

De telles tâches n'impliquent-elles pas une instruction au service d'ordre? D'après le commandant d'une police cantonale, une telle instruction, pour un bataillon, demanderait au



...On peut se poser la même question à propos des servants des Rapier... (Photo British Aerospace)

moins une semaine. En outre, il faut rappeler qu'un service d'ordre est psychologiquement éprouvant. Parlant de la guerre civile en Allemagne, le général von Scholtitz écrit: «Tous ceux qui prirent part aux combats des guerres civiles de 1919 à 1923 en gardèrent le plus triste des souvenirs. Aucun soldat ne peut désirer être engagé par ordre de son gouvernement dans une lutte contre ses propres compatriotes. Les scrupules les plus torturants doivent s'élever dans

son cœur (...) alors qu'il lui est rarement donné de juger clairement de la situation politique, des fins cachées et des mobiles secrets (...)<sup>11</sup>.

La surveillance de la frontière, l'accueil et la surveillance des réfugiés impliquent aussi une instruction appropriée; l'exercice opératif 1991 le montrait avec une évidente clarté.

On comprend dès lors que l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers, à Interlaken en

février dernier, ait exprimé son inquiétude concernant l'instruction de l'armée 95 et que son comité central ait été mandaté pour discuter de ce problème avec les responsables du Département militaire fédéral.

#### 4. Problèmes de grades dans les formations mécanisées?

Dans notre armée, on a de la peine à admettre que des normes ne peuvent pas s'appliquer d'une manière universelle; de plus, de petites jalousies entre les différentes armes sévissent à tous les niveaux. A partir des années 1970, n'a-t-il pas fallu deux décennies pour que fantassins, tankistes et artilleurs collaborent sans arrières-pensées? Beaucoup de problèmes restent sans solution, parce que, dans l'esprit des bureaucrates de l'administration militaire, tout le monde doit être mis sur le même pied, bien que la matière d'instruction d'un fantassin, d'un soldat de chars ou d'un pilote ne soit pas forcément identique! A l'époque héroïque de la cavalerie, les dragons effectuaient officiellement une école de recrues rallongée de quinze jours (19 semaines au lieu de 17), afin de se familiariser avec le cheval qu'ils avaient acquis au cours de la dix-septième semaine. Il n'était pas question que ce «supplément» soit soustrait aux cours de répétition!



...et même pour nos braves fantassins. (Photo Paul Mülhauser).

<sup>11</sup>De Sébastopol à Paris. *J'ai lu leur aventure*, pp. 20-21.

Le problème se pose actuellement à propos de l'avancement des officiers des troupes mécanisées. Dans l'armée 95, il n'y aura plus de régiments de chars et la brigade blindée comprendra deux bataillons de chars et un bataillon mécanisé qui, dans la conception actuelle, devraient être commandés par des majors. Ces officiers, contrairement à leurs camarades des autres armes, se trouveraient donc dans l'impossibilité de devenir colonel en commandant un régiment de leur arme ou de devenir lieutenant-colonel comme officier supérieur adjoint dans un régiment de chars. Pour atteindre ces grades, il n'y aurait que des transferts dans d'autres

armes ou des fonctions d'état-major: chef d'état-major ou chef de service d'une brigade blindée ou d'une division de campagne.

Vu les structures particulières des brigades blindées, il semblerait judicieux d'admettre que des lieutenants-colonels obtiennent le commandement des corps de troupes jaunes qui lui sont subordonnés. Cette solution est d'ailleurs appliquée dans l'armée de terre en France, puisque le niveau régiment a été supprimé.

Le fait qu'un lieutenant-colonel se trouve à la tête d'un bataillon mécanisé permettrait à son rempla-

çant, un major, de suivre une école centrale adéquate; il recevrait ainsi l'instruction qui correspond à sa nouvelle fonction, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le capitaine adjoint n'est en fait qu'un commandant de compagnie expérimenté...

Compte tenu des options figurant dans le *Plan directeur 95*, en particulier la possibilité de «brigadisation», ne serait-il pas opportun de recourir dès maintenant à cette nouvelle structure des grades dans les brigades blindées, afin de préparer une formation cohérente des cadres dans l'ensemble de l'armée?

H.W.

**«On réduit la durée de l'instruction. Finie l'instruction de l'unité durant l'école de recrues. C'est prévu au cours de répétition; pour beaucoup de recrues et leurs cadres, cela se passera deux ans plus tard. Le chef de l'instruction sortant a calculé que le temps voué à l'instruction réduit d'un quart. Conséquence: après une mobilisation de guerre, il faudrait plusieurs mois de travail serré pour arriver à un niveau d'instruction suffisant. C'est retomber dans les temps d'avant 1939.**

**Le *Plan directeur* met l'accent sur l'importance de la collaboration interarmes «1:1», c'est-à-dire dans le terrain. Mais il n'y aura plus de grands exercices. On se bornera à développer et introduire des ordinateurs pour entraîner les états-majors.»**

**Cdt Jörg Zumstein  
Assemblée générale du Centre d'histoire et de prospective militaires,  
21 mars 1992.**